

RIVEMONT

Rivemont - Mise à jour semaine 303

4 octobre 2023

Rivemont est le gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement pour la stratégie Rivemont crypto.

Ce fut une semaine positive pour le bitcoin, l'actif atteignant brièvement son plus haut niveau en deux mois dimanche. Le mouvement haussier a permis de liquider des positions d'une valeur de 47,4 millions de dollars sur le marché des contrats à terme, dont 90% étaient des ordres à découvert. Ce mouvement est particulièrement encourageant quand on le place dans le contexte actuel. En effet, les marchés boursiers souffrent, il en va de même pour l'or, puis l'indice de force du dollar américain continue sa hausse. Tous ces facteurs étaient jadis baissiers pour le BTC, ce qui indique une fois de plus que les corrélations du passé s'amenuisent. L'actif commence véritablement à faire cavalier seul.

La Securities and Exchange Commission des États-Unis n'a pas réussi à convaincre un juge fédéral d'annuler sa récente défaite judiciaire face à la société de cryptomonnaie Ripple Labs. En juillet, la juge de la Cour de district américaine, Analisa Torres, avait statué que la vente par Ripple d'un jeton de cryptomonnaie directement aux consommateurs ne constituait pas une offre de titres non enregistrée illégalement. Mardi, elle a confirmé que la SEC n'avait pas démontré en appel que cette décision était suffisamment fautive. Bien que cette nouvelle représente une autre victoire pour Ripple, la SEC aura encore l'opportunité de faire appel une fois que l'affaire sera formellement conclue après un procès sur les questions restantes en avril prochain. Suite à cette décision, le prix du XRP a augmenté d'environ 5%.

Le procès du magnat discrédité de la cryptomonnaie, Sam Bankman-Fried, a débuté avec la sélection du jury, processus qui se poursuivra aujourd'hui. L'assistant du procureur américain, Nick Roos, a indiqué qu'aucun accord de plaidoyer n'avait été proposé à Bankman-Fried, ce que son équipe juridique a ensuite confirmé. Environ 200 personnes ont été convoquées pour la sélection du jury, mais seules 12 seront finalement choisies pour assister au procès. À 11h00 ET, le juge Kaplan a demandé aux jurés s'il y avait quelque chose dans la nature de l'affaire qui rendrait difficile pour eux d'être impartiaux. Plusieurs candidats au jury se sont récusés, citant divers biais potentiels, notamment des pertes financières personnelles liées à la cryptomonnaie, qui a été fortement affectée par l'effondrement de FTX l'an dernier. Le juge Lewis Kaplan a mis en exergue la notoriété publique de la chute de l'échange de cryptomonnaies et a demandé aux jurés d'éviter toute couverture médiatique du procès. Bien que Sam Bankman-Fried soit accusé de divers crimes, dont la fraude envers ses clients, certains experts soulignent que la complexité de la cryptomonnaie et le manque de compréhension qui en découle pourraient semer le doute parmi les jurés et potentiellement hésiter à le condamner. La nature complexe de la cryptomonnaie et les divers biais et connexions de l'industrie financière parmi les jurés semblent jouer un rôle notable dans la sélection du jury et pourraient s'avérer pertinents à mesure que le procès progresse. À l'aube du 2^e jour de sélection, environ 50 candidats demeurent en lice.

Le procès devrait vraisemblablement débiter aujourd'hui une fois la sélection du jury terminée. L'accusation prévoit une déclaration d'ouverture d'environ 25 à 30 minutes, tandis que la défense envisage de prendre 35 à 40 minutes. Les premiers témoins devraient être appelés à la barre plus tard dans la journée.

L'ancien avocat de la SEC, John Reed Stark, a partagé sur les réseaux sociaux ses prévisions détaillées concernant le déroulement probable du procès pénal de Sam Bankman-Fried. Confronté à des accusations généralisées de fraude qui pourraient lui valoir une peine de prison à vie, SBF a, selon Stark, peu de chances d'être acquitté. D'importants exécutifs proches de Bankman-Fried, tels que Gary Wang, Nisha Singh, Ryan Salame et Caroline Ellison ont déjà plaidé coupables afin de réduire leurs peines, et fournissent un témoignage de collaboration. L'ancien avocat souligne également que le maniement de la faillite de l'échange par John Ray III, qui a témoigné de l'échec corporatif sans précédent de FTX devant le Congrès, et les efforts de relations publiques de Bankman-Fried lui-même, durant lesquels il pourrait s'être auto-incriminé, sont autant d'éléments qui pourraient jouer en défaveur de l'ex-PDG lors du procès. Stark, ainsi que d'autres procureurs fédéraux, voient peu d'issues favorables pour Bankman-Fried, notamment en raison de la quantité et de la qualité des témoignages et preuves accumulées par l'accusation.

Neuf ETF (fonds négociés en bourse) basés sur les futures d'Ethereum ont fait leurs débuts aux États-Unis, marquant ainsi la première fois que de tels instruments financiers sont disponibles au trading dans le pays. Les sociétés d'investissement ProShares, VanEck, Bitwise, Valkyrie, Kelly et Volshares ont lancé conjointement ces ETF sur la Chicago Board Options Exchange (CBOE) lundi matin. ProShares a lancé trois fonds : le Ether Strategy Fund (EETH), le Bitcoin and Ether Strategy ETF (BETH), et le Bitcoin and Ether Equal Strategy ETF (BETE). D'autre part, Bitwise a présenté son Bitwise Ethereum Strategy ETF (AETH) et le Bitwise Bitcoin and Ether Equal Weight Strategy ETF (BTOP). VanEck, Valkyrie et Volshares ont également débuté le trading de leurs ETF basés sur Ethereum, à savoir l'Ethereum Strategy ETF (EFUT), le Bitcoin and Ether Strategy ETF (BTF) et le Ether Strategy ETF (ETHU) respectivement. En outre, le gestionnaire de fonds brésilien Hashdex a également lancé son

Ether Strategy ETF (EX). Toutefois, la demande pour ces nouveaux produits financiers a été, jusqu'à présent, plus faible que celle enregistrée lors du lancement du ProShares Bitcoin Strategy ETF en 2021.

TMX Group, la plus grande bourse canadienne, a annoncé mardi que sa plateforme de trading de produits dérivés allait bientôt introduire des contrats à terme (futures) sur le Bitcoin. La Bourse de Montréal (MX) lancera les contrats à terme sur l'indice des prix du Bitcoin pour répondre à la demande croissante du marché pour les classes d'actifs de cryptomonnaie numérique, selon une annonce sur le site web de l'entreprise. Ces futures seront réglés en espèces en dollars américains, ce qui signifie que ce sont des dollars qui changent de mains lors du règlement plutôt que l'instrument sous-jacent (dans ce cas, le bitcoin). La valeur de règlement des futures sera déterminée par l'indice des prix du Bitcoin de CoinDesk (XBX). Ce développement intervient alors que les entreprises financières traditionnelles continuent d'étendre leurs services d'actifs numériques, à l'image du Chicago Mercantile Exchange (CME) qui a ajouté plus tôt cette année à sa gamme des futures sur le ratio ether-bitcoin.

Grayscale a déposé une demande pour convertir son Grayscale Ethereum Trust (ETHE) en un FNB spot sur l'Ethereum. La conversion de l'ETHE en un FNB spot a toujours été considérée comme l'étape finale de son cycle de vie depuis son lancement en 2019. Actuellement, les actions de l'ETHE se négocient avec un énorme rabais de 30% par rapport à l'ETH sous-jacent détenu par le fonds. Si la structure FNB est approuvée, les actions de l'ETHE seraient directement échangeables contre l'ETH sous-jacent, ramenant fort probablement la valeur nette d'inventaire du fonds et la valeur de l'action à parité. Suite à cette annonce, les actions de l'ETHE ont grimpé de 6,15% en une journée.

La Commission des valeurs mobilières des États-Unis (SEC) a une nouvelle fois reporté sa décision concernant quatre demandes d'ETF (fonds négociés en bourse) Bitcoin actuellement en cours d'examen. Le 28 septembre, la SEC a fait des annonces séparées pour BlackRock, ainsi que pour Bitwise, Invesco Galaxy Digital et Valkyrie, marquant ainsi la seconde prolongation pour les fonds BlackRock, Invesco, Galaxy Digital et Valkyrie en un mois. La date limite pour

prendre une décision concernant ces demandes d'ETF était prévue entre les 16 et 19 octobre.

Celsius Network cherche l'approbation du tribunal pour commencer à effectuer des paiements à ses clients d'ici la fin de l'année, selon les propos de son avocat, Christopher Koenig, lors d'une audience de faillite le 2 octobre. Un élément crucial du plan de réorganisation proposé est la création de NewCo, une nouvelle entreprise dotée d'un financement initial de 450 millions de dollars, centrée sur le minage et le staking de Bitcoin, comme décrit dans le dossier présenté pendant l'audience de confirmation. Bien que NewCo sera possédée par les clients de Celsius, elle sera gérée par Fahrenheit, un consortium qui a remporté une offre pour acquérir Celsius Network en mai 2023. Fahrenheit s'est engagé à injecter jusqu'à 50 millions de dollars dans NewCo et son équipe de direction sera rémunérée en actions ordinaires de NewCo pour aligner au mieux les intérêts de Fahrenheit et des créanciers qui posséderont NewCo. Le plan proposé, initialement décrit en août, inclut également la distribution d'environ 2 milliards de dollars en Bitcoin et Ethereum parmi les créanciers de Celsius. De plus, dans le but de «maximiser la liquidité», NewCo prévoit d'être cotée à la bourse Nasdaq, les créanciers obtenant des actions dans une entité nouvellement formée.

Si le prix du bitcoin n'a pas réussi à demeurer du bon côté de la moyenne mobile sur 200 jours après l'avoir percée dimanche et lundi, l'actif semble néanmoins vouloir transformer la résistance des dernières semaines entre 27 200 \$ - 27 500 \$ en nouveau support. Le mois d'octobre a historiquement été l'un des plus forts pour les cryptomonnaies. Tout indique que le rebond amorcé le moins dernier pourrait se poursuivre.

Les Investissements Rivemont, gestionnaire du Fonds Rivemont crypto.

Les renseignements présentés le sont en date du 4 octobre 2023, à moins qu'une autre date ne soit mentionnée, et à titre d'information seulement. Ils proviennent de sources que nous jugeons fiables, mais non garanties. Il ne s'agit pas de conseils financiers, juridiques ou fiscaux. Les investissements

Rivemont ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements, ni des pertes ou dommages subis.

////////////////////////////////////
Valérie Marquis

19 rue Le Royer Ouest, suite 300
Montreal, Québec, H2Y 1W4
Tél: 819-246-8800
valerie.marquis@rivemont.ca

////////////////////////////////////
www.rivemont.ca

Martin Lalonde

160, boul. de l'Hôpital, bureau 202
Gatineau, Québec, J8T 8J1
Tél: 819-246-8800
martin.lalonde@rivemont.ca

[Aimez-nous sur Facebook / Like us on Facebook](#)

Copyright © 2023 Rivemont, tous droits réservés.

Vous désirez des modifications dans la manière de recevoir ces courriels?
Vous pouvez [modifier vos préférences](#) ou [vous désinscrire de la liste](#).

